



12 avril 2011

11 / INT / SOG

Interpellation

Financement des partis politiques par les compagnies électriques : les électrons auraient-ils une couleur politique ?

Le Sonntagsblick du 3 avril dernier révélait que le groupe électrique Alpiq participe au financement de plusieurs partis politiques, probablement en fonction de leur accointance avec le lobby pronucléaire.

Pour rappel, Alpiq est né de la fusion d'Energie Ouest Suisse et de Atel. Les collectivités publiques vaudoises, parmi lesquelles le Canton, sont impliqués financièrement dans Energie Ouest Suisse par l'intermédiaire de Romande Energie, autrefois compagnie vaudoise d'électricité. Plus précisément, Alpiq est détenue à 31,38% par EOSH¹, elle-même partageant son actionnariat entre Romande Energie (28,72%), les SIG (23,02%), le Groupe E (22,33%), la ville de Lausanne (20,06%), et les FMV (5,87%). Or le canton de Vaud est le principal actionnaire de Romande énergie en détenant 38,60%². Le canton de Vaud a donc une responsabilité dans l'action de Romande Energie, et indirectement dans celle des participations que Romande Energie détient dans EOSH, respectivement cette dernière dans Alpiq. Rappelons encore que les moyens financiers de ces compagnies sont issus soit des participations des collectivités publiques, soit des tarifs de l'électricité et de leurs autres prestations.

Considérant ces informations, nous avons l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1) Le Conseil d'Etat peut-il confirmer ce financement des partis politiques par Alpiq ? Si oui, peut-il nous informer sur les modes d'attribution de ces dons aux partis politiques ?
- 2) Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer si d'autres sociétés dont l'Etat de Vaud siège au Conseil d'administration octroient également de tels financements ?
- 3) Le Conseil d'Etat est-il prêt, par l'intermédiaire de ses délégué-e-s à Romande Energie, d'une part à faire toute la transparence sur le financement des partis politiques par Alpiq et, d'autre part, à agir pour mettre fin à ces pratiques ?
- 4) La Conseillère d'Etat qui siège au sein du Conseil des pouvoirs publics d'EOSH peut-elle saisir cet organe ? Si non, pourquoi ?

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Stéphane Montangero

¹ Composition complète de l'actionnariat d'Alpiq :

<http://www.alpiq.com/fr/investisseurs/action-alpiq/nos-actionnaires/alpiq-as-a-corporation.jsp>

² Composition complète de l'actionnariat de romande Energie :

<http://investor.romande-energie.ch/fr-FR/investor-relations/shareholder-informations/major-shareholders.aspx>

souhaite développer